



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

Bulletin

N° 44 | MAI 2015



FORMATION

AUGMENTEZ
LE PANIER MOYEN
DE VOS CLIENTS!



79 CONSEILLERS-VENDEURS FORMÉS SUR LES MEILLEURES TECHNIQUES DE VENTE EN JARDINERIE

En février dernier, HortiCompétences, l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO) et Détail Québec, le comité sectoriel du commerce de détail, unissaient leur expertise afin de rendre accessible une formation en vente adaptée spécifiquement pour le personnel des jardinerie du Québec.

Grâce à cette collaboration et à l'implication de personnes clés de l'industrie, la formation « *Augmentez le panier moyen de vos clients!* » a été offerte à 79 participants dans trois régions différentes, et ce, à des conditions très avantageuses qui incluaient le remboursement salarial des participants.

Cette formation, d'une durée d'une journée, visait à ce que les conseillers-vendeurs, commis, caissiers, gérants et propriétaires puissent mieux conseiller la clientèle, améliorer l'expérience de magasinage des clients et contribuer à l'augmentation des ventes de leur jardinerie. Pour ce faire, M. Éric Robidoux, formateur spécialisé en vente et en service à la clientèle, a eu recours à différents modes d'apprentissage, soit des exposés, des exercices et des mises en situation.

Les personnes qui n'ont pu assister à cette formation seront heureuses d'apprendre que le niveau élevé de satisfaction des participants incite à répéter l'expérience au printemps prochain. Les dates et les lieux des prochaines formations seront communiqués le plus tôt possible.

SOMMAIRE

79 conseillers-vendeurs formés sur les meilleures techniques de vente en jardinerie p.1

À surveiller, à l'automne 2015 : une formation en technique de merchandising visuel adaptée spécifiquement pour les jardinerie p.2

Première cohorte de la formation « *Devenir chef d'équipe en aménagement et entretien paysagers* » : un vif succès! p.2

Le projet « *Vivre de sa passion pour l'horticulture!* » : toujours aussi populaire! p.3

Mise à jour de l'analyse de profession pour l'élagueur p.3

Améliorations du service d'affichage d'offres d'emploi pour les entreprises! p.4

Conférences RH d'HortiCompétences : deux thèmes différents, près de 70 participants! p.5

Atelier de travail sur la révision de la norme professionnelle d'ouvrier en aménagement paysager p.5

Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier en aménagement paysager : pour former des employés selon le contexte de son entreprise p.5

La reconnaissance des acquis et des compétences p.6

Participation d'HortiCompétences aux rencontres professionnelles 2015 de Permacon et Transpavé p.6

Escouade jeunesse de la CSST : des jeunes pour parler à d'autres jeunes de la santé et de la sécurité en milieu de travail p.7

Rappel sur le maintien de l'équité salariale p.7

Promotion de l'horticulture p.7

Commission
des partenaires
du marché du travail



La Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) contribue financièrement aux activités des comités sectoriels de main-d'œuvre HortiCompétences et Détail Québec.

CONSULTEZ NOTRE
SITE INTERNET AU
WWW.HORTICOMPETENCES.CA

À surveiller, à l'automne 2015 : **UNE FORMATION EN TECHNIQUE DE MARCHANDISAGE VISUEL ADAPTÉE SPÉCIFIQUEMENT POUR LES JARDINERIES**

HortiCompétences et l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO), en collaboration avec Détail Québec, travaillent à la mise en commun du savoir d'experts du commerce de détail et de celui des gestionnaires des jardinerie pour rendre accessible une formation en marchandisage visuel adaptée spécifiquement aux jardinerie québécoises. Les travaux d'adaptation sont actuellement en cours et plus de détails à ce sujet seront communiqués durant l'été.

Pour toute question ou pour transmettre leurs besoins et idées en matière de formation, les employeurs sont invités à communiquer avec Mme Josée Mireault, conseillère à la formation, par courriel, à josee.mireault@horticompetences.ca, ou par téléphone, au **450 774-3456**.

PREMIÈRE COHORTE DE LA FORMATION

« DEVENIR CHEF D'ÉQUIPE EN AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN PAYSAGERS » :

un vif succès!

Offerte à titre de projet pilote en février dernier, la formation « *Devenir chef d'équipe en aménagement et entretien paysagers* » – dispensée par le service de formation continue de l'ITA, campus de Saint-Hyacinthe – a remporté un vif succès. Cette formation, d'une durée de 60 heures, a permis à 14 ouvriers de développer leurs compétences de base en matière de supervision d'une équipe de travail, notamment, en les outillant pour plus d'efficacité et d'aisance dans leurs fonctions.

Afin d'offrir à nouveau cette formation à l'hiver 2016, HortiCompétences prépare actuellement une demande de subvention. **Par conséquent, les entreprises qui souhaitent y inscrire un ou des employés sont invitées à manifester leur intérêt dès maintenant.** Pour ce faire, elles doivent remplir et retourner la fiche d'intérêt disponible à l'adresse suivante : http://horticompetences.ca/wp-content/uploads/2015/04/Fiche_Interet_FormationChefEquipe_2016.pdf. Celles qui l'auront fait seront les premières à être informées des dates, lieux et conditions d'inscription.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Mme Josée Mireault, conseillère à la formation, par courriel, à josee.mireault@horticompetences.ca, ou par téléphone, au **450 774-3456**.

Témoignages

des participants :

« Même avec un peu d'expérience en supervision d'équipe, j'ai appris beaucoup. »

« Une formation pour adulte, très collée à notre milieu de travail.

Tous les contenus sont bien ciblés. »

« Je serai chef d'équipe pour la première fois la saison prochaine.

Mon rôle est plus clair, je me sens outillé, j'ai moins de craintes et je suis motivé. »

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à une contribution financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Projet Vivre de sa passion pour l'horticulture!



Toujours
aussi
populaire!

Pour une 11^e année consécutive, le projet « *Vivre de sa passion pour l'horticulture!* » – visant à intégrer des personnes de 50 ans et plus dans des postes de conseiller-vendeur en jardinerie – a suscité l'intérêt de nombreux jardiniers amateurs.

Au terme du projet, ce sont 20 candidats qui ont eu le privilège d'assister à la formation dispensée par l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) : « *Le service-conseil en jardinerie* ». Ces nouveaux conseillers-vendeurs se retrouvent actuellement dans différentes jardinerie québécoises afin de bien conseiller la clientèle quant à leurs achats de végétaux et de produits complémentaires.



HortiCompétences leur souhaite du succès dans leurs nouvelles fonctions!



Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec

Le comité sectoriel tient également à remercier l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui ont rendu possible la réalisation de ce projet.



Mise à jour DE L'ANALYSE DE PROFESSION POUR L'ÉLAGEUR

À Longueuil, les 14 et 15 janvier derniers, HortiCompétences réunissait 14 élagueurs d'expérience afin d'effectuer l'analyse détaillée de leur profession. Grâce à ces travaux, une première analyse, qui avait été réalisée en 1990, a pu être mise à jour.

Soulignons que les participants provenaient de différents secteurs d'emploi, soit les services arboricoles, les services de dégagement des réseaux et les services municipaux. Par ailleurs, certains travaillaient dans de très petites entreprises tandis que d'autres œuvraient pour des entreprises ayant plus de 50 personnes à leur emploi. Les principales régions géographiques où la profession est exercée étaient représentées.

L'analyse, réalisée conjointement avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que la Commission des partenaires du marché du travail, a pour objectif la révision éventuelle du programme de formation professionnelle en arboriculture-élagage.



Améliorations

du service d'affichage d'offres d'emploi pour les entreprises!

Afin de répondre aux demandes des utilisateurs du service d'affichage d'offres d'emploi, HortiCompétences a récemment apporté des améliorations à ce dernier. Pour le même prix, les entreprises utilisatrices bénéficieront d'un service plus efficace. Parmi les améliorations apportées, notons :

- **La réception d'un avis lorsqu'un abonnement vient à échéance :**

Dorénavant, un courriel sera envoyé à l'utilisateur afin de l'informer que son abonnement prendra fin dans 30 jours et il pourra retourner une demande de renouvellement à HortiCompétences via ce même courriel.

- **La réception d'un avis lorsque l'affichage d'une offre d'emploi vient à échéance :**

Dorénavant, un courriel sera envoyé à l'utilisateur pour l'informer qu'il ne reste qu'une seule journée à la période d'affichage d'une offre d'emploi.

- **Plus grande autonomie pour la gestion des offres d'emploi :**

Il est maintenant possible pour un utilisateur de modifier une offre d'emploi déjà affichée sans faire appel aux services d'HortiCompétences.

- La possibilité de modifier une offre d'emploi dans les 24 h suivant sa création.
- La possibilité de modifier les informations de base d'une offre d'emploi affichée pendant l'abonnement en cours, sans que celle-ci soit considérée comme une nouvelle offre :
 - Le statut d'emploi (ex. : temps plein, temps partiel, permanent, saisonnier, etc.);
 - Le nombre de postes à combler;
 - La ou les régions;
 - La date d'entrée en fonction;
 - La durée prévue de l'emploi offert;
 - Le salaire offert;
 - Le nombre d'heures de travail par semaine.
- Lors d'un réabonnement, les anciennes offres d'emploi créées et conservées dans le profil de l'utilisateur pourront être modifiées avant d'être réaffichées sur le site.

Pour plus d'information ou pour s'abonner au service d'affichage d'offres d'emploi, les entreprises sont invitées à se rendre à l'adresse suivante <http://horticompetences.ca/employeurs-et-gestionnaires/recrutement-et-gestion-de-la-main-doeuvre/?accordeon=1> ou à communiquer avec Mme Carolle Bhérer, par courriel, à info@horticompetences.ca, ou par téléphone, au **450 774-3456**.



Programme

d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)
Ouvrier ou ouvrière en aménagement paysager

Conférences RH

D'HORTICOMPÉTENCES :

deux thèmes différents, près de 70 participants!

Les 26 février et 18 mars derniers, HortiCompétences offrait des conférences en gestion des ressources humaines aux membres de l'Association québécoise de commercialisation en horticulture ornementale (AQCHO), l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP) et l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ).

Les membres de l'AQCHO et de l'AQPP ont pu en apprendre davantage sur les stratégies de créativité alors que les membres de l'ASHOQ ont eu droit à un atelier de travail portant sur l'adhésion des gens aux changements. Au total, ce sont près de 70 propriétaires ou gestionnaires d'entreprise horticole qui ont pu être formés sur l'un ou l'autre des sujets par M. Sébastien Meilleur de Synor, le Centre de services-conseils aux entreprises du Cégep de Saint-Hyacinthe.

HortiCompétences tient à remercier chacune des associations pour leur implication dans l'organisation de ces activités.

Atelier de travail

SUR LA RÉVISION DE LA NORME PROFESSIONNELLE
d'ouvrier en aménagement paysager

Le 5 février dernier, à l'Hôtel & Suites Le Dauphin à Drummondville, a eu lieu un atelier de travail portant sur la pertinence de réviser la norme professionnelle pour l'ouvrier en aménagement paysager. Pour ce faire, sept experts de métier – ayant agi à titre de compagnon dans le cadre du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier en aménagement paysager – étaient réunis afin de partager leur expérience en lien avec l'utilisation de cette norme professionnelle.

L'atelier s'est tenu suite aux commentaires reçus par HortiCompétences à l'effet que certains travaux n'étaient plus pratique courante dans les entreprises d'aménagement paysager. Par exemple, certaines entreprises ont délaissé certains types de travaux qu'elles sous-traitent maintenant à des entreprises spécialisées (bassins d'eau, systèmes d'éclairage à basse tension) tandis que d'autres ont choisi d'élargir leur offre de services en y ajoutant l'entretien paysager.

De tels changements peuvent avoir un impact sur l'organisation du travail dans les entreprises et, dans certains cas, sur les tâches effectuées par les employés. Comme le PAMT a été créé à partir de l'analyse détaillée de la profession réalisée avec des personnes qui l'exerçaient il y a 10 ans, il importe de vérifier si le programme répond toujours aux réalités du secteur.

Un sondage réalisé auprès d'une trentaine d'entreprises – ayant inscrit des employés au PAMT et réparties dans différentes régions du Québec – a permis de cibler l'ampleur des changements et leurs effets sur la mise en œuvre de l'apprentissage.

POUR FORMER DES EMPLOYÉS SELON LE CONTEXTE DE SON ENTREPRISE

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier en aménagement paysager permet aux employeurs de former leurs travailleurs, ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine, selon une démarche structurée tout en respectant le contexte de leur entreprise. Pour ce faire, ils doivent réaliser les cinq compétences suivantes :

- 1- Préparer des sites à aménager;
- 2- Réaliser des ouvrages d'aménagement paysager en matériaux inertes : produits de béton ou de pierre sur une base granulaire et menuiserie de base;
- 3- Réaliser des ouvrages d'aménagement paysager : plans d'eau, rocailles, systèmes d'éclairage à basse tension;
- 4- Planter des végétaux ligneux et des végétaux herbacés;
- 5- Effectuer l'entretien de l'outillage et de l'équipement mécanique ainsi que manoeuvrer la machinerie légère.

Pour participer au PAMT, les employeurs doivent communiquer avec l'agent responsable des programmes d'apprentissage en milieu de travail du centre local d'emploi de leur région. Une fois l'entente signée, un compagnon pourra encadrer l'apprentissage du travailleur (apprenti) afin qu'il acquiert et maîtrise l'ensemble des compétences et puisse obtenir son certificat de qualification professionnelle le reconnaissant comme étant un ouvrier qualifié en aménagement paysager.

Pour obtenir les coordonnées du centre local d'emploi de sa région : <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/>.

Pour plus d'information sur le PAMT :

<http://horticompetences.ca/employeurs-et-gestionnaires/apprentissage-en-milieu-de-travail-et-reconnaissance-des-competences/>.

La reconnaissance

DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche permettant de faire évaluer et reconnaître ses compétences de façon officielle en fonction d'un programme d'études*. Les compétences peuvent avoir été acquises lors d'expériences personnelles ou professionnelles.

La RAC est basée sur certains principes, à savoir :

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et compétences lorsqu'elle fournit la preuve qu'elle les possède;
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire des apprentissages qu'elle a déjà réalisés;
- L'important c'est ce qu'une personne a appris et non pas les lieux, les circonstances ni les méthodes.

Au terme de cette démarche, la personne reçoit un document officiel attestant les compétences maîtrisées. Pour les compétences non maîtrisées, divers moyens lui sont proposés pour les acquérir.

La RAC peut répondre à divers objectifs, notamment :

- L'obtention d'une reconnaissance officielle (bulletin, relevé de notes, diplôme) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- L'identification des compétences maîtrisées et non maîtrisées;
- L'identification des besoins de formation ou de perfectionnement;
- La diminution de la durée d'un parcours de formation;
- L'obtention des préalables requis à d'autres formations;
- La facilitation d'une réorientation de carrière;
- L'amélioration des opportunités d'avancement;
- L'amélioration des qualifications et la conservation d'un emploi;
- L'augmentation des chances de décrocher un emploi.

Pour plus d'information sur la RAC et les différentes étapes de cette démarche : <http://reconnaissancesdesacquis.ca>.

Pour obtenir les coordonnées de la commission scolaire, du centre de formation professionnelle ou de l'organisme s'occupant de la RAC dans les différentes régions : <http://reconnaissancesdesacquis.ca/regions/>.

*Les programmes d'études en horticulture ornementale appartiennent au secteur de formation « Agriculture et pêches ».

PARTICIPATION D'HORTICOMPÉTENCES AUX RENCONTRES PROFESSIONNELLES 2015 DE PERMACON ET TRANSPAVÉ

Permacon et Transpavé ont organisé des rencontres professionnelles où étaient présents des fournisseurs en horticulture ornementale, des paysagistes ainsi que des architectes de paysage. HortiCompétences était présent à trois de ces rencontres fort achalandées, soit :

- Le 12 mars à Laval;
- Le 19 mars à Boucherville; et
- Le 24 mars à Québec.

Lors de celles-ci, HortiCompétences en a profité pour promouvoir principalement le *Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour l'ouvrier en aménagement paysager*. Ce fut une belle opportunité afin de faire connaître aux propriétaires et gestionnaires d'entreprise horticole le comité sectoriel et ses différents produits et services.

EXPO 2015
FIHOQ
www.expofihoq.com

28, 29 ET 30 OCTOBRE 2015
PLACE BONAVENTURE - MONTRÉAL

UNE PRÉSENTATION DE LA FIHOQ



ESCOUADE JEUNESSE DE LA CSST : des jeunes pour parler à d'autres jeunes de la santé et de la sécurité en milieu de travail

À chaque année, de la mi-mai au début août, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) offre gratuitement aux employeurs les services de son Escouade jeunesse afin de sensibiliser les jeunes de 24 ans ou moins à la prévention des accidents du travail. À l'aide d'une présentation interactive de 40 minutes, les membres de l'escouade se déplacent en entreprise et présentent aux jeunes des statistiques sur les accidents du travail qui touchent leur groupe d'âge, les risques et mesures de prévention liés au travail de même que les droits et responsabilités des travailleurs et des employeurs.

Pour plus d'information, les employeurs intéressés peuvent communiquer avec le bureau de la CSST de leur région ou écrire à escouade.jeunesse@csst.qc.ca.

Pour obtenir les coordonnées des bureaux régionaux de la CSST, les employeurs peuvent se rendre à l'adresse suivante : http://www.csst.qc.ca/nous_joindre/Pages/repertoire_general.aspx.

Bonne saison 2015!

Rappel SUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les entreprises comptant 10 salariés et plus sont assujetties à la Loi sur l'équité salariale qui vise à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe pour les personnes occupant des emplois à prédominance féminine. Les employeurs ayant déjà réalisé des travaux d'équité salariale doivent en évaluer le maintien à tous les cinq ans, tel que prévu par la Loi.

Récemment, la Commission de l'équité salariale (CÉS) a mis en ligne une section entièrement consacrée au maintien de l'équité salariale. Pour plus d'information à ce sujet, les employeurs sont invités à se rendre sur le site Internet de la CÉS au www.ces.gouv.qc.ca/index.asp.

PROMOTION DE L'HORTICULTURE

HortiCompétences sera présent :

- **11^e journée de formation des techniciens et techniciennes en travaux pratiques**
École secondaire Marie-Rivier, Drummondville
5 juin 2015

Besoin d'aide pour votre recrutement?

Utilisez la *Trousse de l'employeur en horticulture ornementale* accessible sur notre site Internet à <http://horticompetences.ca/horticompetences/publications/?t=11>



Ce bulletin a été réalisé grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec